

# **COMPTE RENDU**

## **Des délibérations du dernier Conseil Municipal en date du 21 juillet 2011**

Sous la Présidence de M. Michel OGEREAU, Maire.

Etaient présents : Ms. REVEILLE Yves, Bernard BOUTIN, Mme Marie-Thérèse LENAERTS, Adjoint, Ms. Jean-Pierre BARIL, Mme Agnès BOIVIN, François CORDIER, Daniel COURTOIS, Jean-Paul JUSTEAU, Stéphane LHUMEAU, Marc MARTIN, Dimitri RABOUIN, Jean-Paul VIGNERON.

Etait excusé : M. Jean-Pierre DARTEIL

### **Projet de schéma départemental de l'intercommunalité**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de schéma départemental de l'intercommunalité qui a été examiné par la commission départementale de la coopération intercommunale le 6 mai dernier.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de voter à bulletin secret.

Résultat du vote :

1 non

4 blancs

8 favorables

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

### **Attribution des prestations Petite Enfance à un seul porteur : le Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la CAF concernant la demande d'un porteur unique pour l'action « accueil périscolaire » dans la prestation de service enfance jeunesse. La CAF suggère que le SIUP Ambillou Brigne Louerre Noyant, déjà prestataire par ailleurs de cette action, devienne le porteur unique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour que le SIUP Ambillou Brigne Louerre Noyant soit le porteur unique de l'action « accueil périscolaire ».

### **Achat de terrain :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec M. GUINOISEAU Léon qui accepte de vendre à la commune la parcelle C 876 en indivis avec ses beaux fils, située en zone 1AUB dans le futur lotissement et UB emplacement réservé par la commune d'une superficie de 2 590 m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'acheter cette parcelle au prix de 6.10 € le m<sup>2</sup>

- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Rapport qualité de l'eau**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de Coutures.

Après examen, le Conseil municipal n'a pas d'observation à formuler

### **Voirie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec l'agent de la DDE et l'entreprise ATP pour les réparations de voirie 2011 ; ces travaux commenceront le 26 juillet.

La commission voirie s'est rendue Route de la Chesnaye pour apprécier les bornages avant le tracé d'un futur fossé. Le plan cadastral a été tiré et sera mis à la disposition des riverains.

### **Mairie**

Les travaux d'aménagement intérieur sont pratiquement achevés, quelques travaux de finition restant à terminer.

### **Foyer logement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des circulaires émanant du conseil général alertant sur le GIR moyen des résidents, dépassant la norme tolérée pour un établissement non médicalisé.

Cette possible remise en cause du Foyer contrarie la titularisation des personnels recrutées. Des contacts seront pris avec le Conseil général et d'autres personnes compétentes pour nous aider dans nos décisions.

### **Illuminations**

Un devis d'anima-deco pour compléter les installations de 2010 a été présenté et accepté pour 865.78 €

### **Fleurissement**

Le jury se réunira le 27 août pour faire le tour des fleurissements privés de la commune.

### **Station d'épuration**

Yves REVEILLE adjoint fait état de sa rencontre avec M. LECLERC de la SOGEA au sujet du disfonctionnement des siphons de basculement, promesse a été faite d'apporter une solution.

### **Local technique**

Monsieur le Maire rend compte de son contact avec la SODEMEL pour l'acquisition foncière de la parcelle maintenant que le permis de construire a été attribué ; signature à partir de fin juillet.

Monsieur le Maire lit le courrier du 12 juillet de la sous préfecture informant de la suite non favorable donnée à notre demande de subvention.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en présence de l'architecte le 21 juillet et le résultat après examen des dossiers sera communiqué à partir du 25 août.



